

**UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**  
*Direction des Affaires Juridiques,  
Institutionnelles et de la Modernisation*

Arrêté DAJIM n° 69 /2022

**LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR,**

VU le Code de l'Education,

VU l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

VU le Décret n°82-453 du 28 mai 1982,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

L'arrêté n° 38/2022 du 11 mars 2022 est ainsi modifié :

A l'article 1 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur les documents administratifs en lien avec la santé et la sécurité, pour l'Unité de Recherche dont ils ont la responsabilité, à :

Au lieu de : « M. ALLEGRET Jean-Pierre, GREDEG »

Lire : « Mme Jackie KRAFFT, Directrice, GREDEG »

Etant précisé que l'ensemble de ces documents administratifs des Unités de Recherches, en lien avec la santé et la sécurité, devront être communiqués aux Directeurs administratifs de campus

**ARTICLE 2 :**

Toute subdélégation de signature est prohibée. Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des Affaires Juridiques, Institutionnelles et de la Modernisation de l'Université.

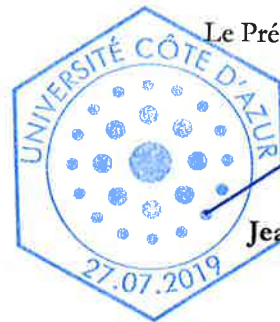
**UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**  
*Direction des Affaires Juridiques,  
Institutionnelles et de la Modernisation*

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur Général d'Université Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté

**16 MAI 2022**

Nice, le



Le Président d'Université Côte d'Azur,

**Jeanick BRISSWALTER**

Copie :

M. le Recteur

M. le DGS

M. le DGSA chargé de la coordination des sites

M. le Responsable du Service Hygiène et Sécurité

Intéressé.e.s